

Le Lien Guerchois.



sommaire :

- vœux du Maire : page 02
- lundi 13 juillet 2015 : page 04
- dimanche 30 août 2015 : page 07
- samedi 5 septembre 2015 : page 08
- dimanche 6 septembre 2015 : page 10
- conseil municipal du 19/09/2015 : page 12
- samedi 24 octobre 2015 : page 16
- mercredi 11 novembre 2015 : page 22
- conseil municipal du 4 décembre 2015 : page 26
- samedi 5 décembre 2015 : page 30
- samedi 12 décembre 2015 : page 34
- samedi 19 décembre 2015 : page 36
- numéros utiles et poème : page 40

n° 5

Décembre 2015
Bulletin municipal



voeux du Maire

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous dans ce premier bulletin municipal de l'année, après l'avoir fait de vive voix lors de la cérémonie des vœux le 9 janvier.



Que 2016 vous permette de garder une bonne santé physique et morale, et soit propice à l'épanouissement de votre vie personnelle, professionnelle et associative. Que cette nouvelle année soit une année de joie et de bonheur. Je sais que cela peut paraître paradoxal de parler de joie et de bonheur, alors que des événements ont frappé notre démocratie de manière odieuse en 2015. En début d'année dernière les attentats contre Charlie Hebdo et le commerce de la porte de Vincennes ont fait 17 victimes. Le 13 novembre dernier, dans les différents cafés, bars de la capitale, et dans la salle du Bataclan, les attentats qui ont fait un total de 129 victimes et de nombreux blessés ont prouvé que le combat pour les valeurs de la République, si chèrement acquises, est sans fin.

Mais renoncer à la joie, au bonheur, au rire, serait se soumettre aux ennemis de la liberté et de la tolérance. Continuons donc de vivre... Les différents rassemblements ont montré un élan national. Notre souhait est qu'il ne soit pas qu'un feu de paille allumé par l'horreur de ce qui s'est passé, mais qu'il perdure et se traduise par des actions en faveur du vivre ensemble, de la tolérance et du respect de l'autre. Car il importe de maintenir une cohésion sociale forte et le sens de l'effort collectif.

Je tiens à dire un grand MERCI à tous les corps médicaux (pompiers, médecins, ambulanciers) et à nos forces de l'ordre (policiers, gendarmes, militaires) qui ont su réagir très vite pour éviter un désastre encore plus important.

L'année 2015 est particulière dans le secteur territorial. On a vu la suppression de nombreux cantons. Le Grand Pressigny, Preuilly, Ligueil ont fusionné en un grand canton de 38 communes dont Descartes est le chef-lieu, avec deux conseillers départementaux (M. Gérard Dubois et Mme Geneviève Galland). Je leur souhaite bien du courage... Je sais que vous en avez. Aussi, cette année, nous avons vu diminuer le nombre des régions, qui de 22 sont passées à 13. Certaines régions sont très vastes. La nôtre n'a pas bougé.

En ce moment, les élus des quatre communautés de communes de Montrésor, du Grand Ligueillois, de Loches Développement et de la Touraine du Sud travaillent au projet de fusion élaboré par M. le Préfet d'Indre et Loire. Dans le futur, un autre travail nous attend puisqu'il va falloir développer la mutualisation des moyens et des services entre les communes. Avec la baisse des dotations de l'Etat, les années à venir seront financièrement difficiles pour notre collectivité. Le manque de financement exigera des efforts et nous devons continuer à gérer la commune de façon très rigoureuse.

La cérémonie des vœux est traditionnellement l'occasion de dresser un bilan des réalisations, actions et événements de l'année écoulée :

En matière de travaux :

- 1) Nous avons réalisé l'atelier communal, en auto-financement.
- 2) Les travaux qui sont en cours dans une salle de l'ancienne école, afin de la transformer en salle pour les associations, bénéficient d'un bon niveau de subventions de l'Etat et du Conseil départemental.
- 3) L'aménagement de la descente de rivière, avec un accès facilité pour les canoës et les pêcheurs, a été financé par la Communauté de communes de la Touraine du Sud.
- 4) En 2016, le Syndicat d'énergie d'Indre et Loire réalisera le renforcement du réseau rue de la Fontaine et la commune fera poser de nouvelles lanternes. Pour ce programme, les demandes de subvention sont en cours.
- 5) L'étude pour l'aménagement de la rue du Four Banal est en bonne voie : nous avons reçu des plans sur lesquels nous travaillons pour affiner le projet.

Début 2016, la population de La Guerche va être recensée. Je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour vous présenter notre agent recenseur, Mme Angélique Loiseau. Elle se présentera chez vous à partir du 21 janvier et je vous remercie de lui réserver un bon accueil.

En matière de manifestations : Je tiens à remercier les associations et leurs bénévoles, particulièrement actifs pour leurs différentes manifestations : brocante, feux de la Saint Jean, spectacle de Noël en collaboration avec Leugny et Saint Rémy, ball-trap, ainsi que les différents banquets et, naturellement, le téléthon. Je remercie tous les Guerchois et les Guerchoises qui nous ont aidés pendant les moments difficiles où nous n'avions plus d'agent d'entretien. Vous avez tous participé aux différentes tâches : planter des fleurs, tondre, couper des branches, arracher l'herbe du fossé derrière la ville, débarrasser l'ancien atelier. Je tiens à remercier Lise et Sébastien pour leur patience... A tous, merci encore.

Merci à Suzanne et Jacqueline pour la qualité de leur travail. Merci à Gérard pour le travail fourni pour rattraper le retard que nous avons dans l'entretien de la commune. Et je n'oublie pas Jean-Marc Gaultier qui, lorsqu'on a besoin de son camion (SAVIEM) répond toujours présent.

Merci aux conseillers pour le travail accompli pour notre commune, beaucoup a été fait, et ce n'est pas fini ! Un remerciement tout particulier à mon binôme Michel, dit Mimi, pour son dévouement.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite encore une fois une excellente année 2016 !

lundi 13 juillet 2015

Fête nationale

En cette veille de 14 juillet, les habitants de la commune étaient conviés sur la place de la Mairie, à prendre un verre en attendant la préparation du repas.



Un restaurateur faisait chauffer les grils et les friteuses, chacun repartant avec son plateau garni pour s'installer quelques mètres plus loin sous le barnum.
Beaucoup de monde était présent : 165 couverts commandés





Au milieu des convives, étaient présents : M. Gérard Henault, Président de la C.C.T.S. ainsi que M. Patrick Villette, Maire de Leugny.



Cette soirée nous a permis de nous retrouver dans une super ambiance....

A 23 heures, tout le monde se dirigeait vers le pont pour assister au feu d'artifice tiré depuis la Creuse.

Merci à tous les bénévoles qui ont participé au «montage» de cette manifestation.





Mariage de Marie de Crouy-Chanel
avec Anthony Cherré

samedi 8 août 2015

samedi 15 août 2015



Plus de 300 véhicules anciens étaient exposés sur le terrain du bi-cross, à la grande joie du public venu nombreux.



dimanche 30 août 2015

Yvonne Degenne fête ses 105 ans



Yvonne Degenne entourée de sa famille et des élus.

C'était la joie pour toute la famille Degenne qui vient de se réunir autour de leur aînée, Yvonne, pour lui fêter ses 105 ans. Cet événement a eu lieu dimanche 30 août en présence de Gérard Dubois, conseiller général de Descartes, Franck Hidalgo, maire de La Guerche, accompagnés d'élus et des membres du club guerchois interâges avec Denise Ferrer pour l'organisation. Yvonne Degenne, de son nom de jeune fille Lespagnol, est née à Chambon en 1910. Elle s'est mariée à Georges Degenne en 1930. Lui était maréchal-ferrant et elle femme au foyer. Ils n'ont pas eu d'enfants, mais elle a été cantinière chez elle pour les enfants de « Montant » de la commune de Mairé. La famille est composée de huit nièces aujourd'hui et Aléxie Hidalgo, l'épouse du maire est une des heureuses petites nièces. Yvonne restera chez elle jusqu'en octobre 2014 en ayant toute son autonomie avant de rejoindre l'Hepad de Preuilly-sur-Claise. C'est Colette Villeret, une de ses nièces, qui s'est occupée d'elle pendant ces dix dernières années. Tout le monde lui a souhaité de pouvoir se retrouver à nouveau ici l'année prochaine.

(article de la N.R. du 1/9/2015)

samedi 5 septembre 2015

Soixante-dix ans de mariage pour Raoul et Simone Lucas



C'est avec beaucoup d'affection l'un pour l'autre et entourés de leurs enfants et du maire de la commune, qu'ils ont posé pour la photo traditionnelle.

Une sympathique fête s'est déroulée samedi 5 septembre en présence de Simone, 90 ans, et de Raoul Lucas, 93 ans, pour célébrer leurs noces de platine (70 ans de mariage).

Natif de La Guerche, Raoul est né dans la ferme familiale tandis que Simone Bachelier a vu le jour à quelques kilomètres de là, à Yzeures-sur-Creuse, où ils se sont connus et mariés.

En 1943, pour échapper au travail obligatoire mis en place par le régime nazi, Raoul s'enfuit et se cache dans la ferme des parents de Simone en zone libre. Leur mariage sera célébré deux ans plus tard, le 4 septembre 1945.

Après une vie professionnelle d'agriculteur bien remplie, ils ont pris une retraite bien méritée en 1984. Le maire, Franck Hidalgo a honoré cet événement exceptionnel et a offert, au nom de la commune, une belle composition florale.

Soixante-dix ans plus tard, dans la maison natale de Raoul, où ils ont toujours tous deux résidé, le couple coule des jours heureux entourés de ses deux enfants, trois petits-enfants, cinq arrière-petits-enfants et une cinquième génération, un arrière-arrière-petit-fils de 4 ans. (article de la N.R. du 12/9/2015)





PRESENCE VERTE

La téléassistance et bien plus encore

1

La téléassistance à domicile

Le fonctionnement est très simple. Un équipement composé d'un transmetteur est d'un déclencheur est installé au domicile de l'abonné.

Par simple pression sur le déclencheur porté autour du cou ou du poignet, l'alarme est transmise à la centrale d'écoute de Présence Verte qui envoie immédiatement les secours adaptés.

3

Le coffre à clefs sécurisé

Coffre à double verrouillage en alliage de zinc résistant à l'effet levier et aux intempéries, fermé par un combinaison personnalisée à 4 chiffres.

Ce coffre à clefs sécurisé permet de laisser à domicile, en toute sécurité, une seule clef disponible pour l'intégralité des intervenants. Il facilite également l'intervention des pompiers.

2



3



4



2

Les détecteurs de fumée communicants

Reliés au transmetteur, une alarme automatique est envoyée à la centrale d'écoute de Présence Verte en cas de déclenchement du détecteur.

En cas de fumée avérée, un intervenant ainsi que les pompiers sont immédiatement envoyés sur place.

Toutes personnes, même les plus fragilisées, à mobilité réduite, mal entendant ou mal voyantes sont sécurisées et rassurées par ce fonctionnement qui leur garantit un secours immédiat.

4

Le balisage lumineux

Recommandé par les professionnels de santé et du maintien à domicile, le balisage lumineux est un réel outil de prévention des chutes.

Dans l'obscurité et dans les espaces parfois encombrés, le balisage lumineux contribue à rassurer la personne lors de ses déplacements nocturnes par un allumage automatique par détection de mouvement (4 à 5m).

5

La téléassistance mobile

Ce service permet de lancer un appel d'urgence, d'être géolocalisé et secouru en extérieur, partout en France métropolitaine, 24h24.

Plusieurs modèles sont proposés : Appel d'urgence seul, émetteur de perte de verticalité, GSM + appel d'urgence (seul, avec médaillon ou détecteur de chutes lourdes).

19 av de Vendôme
41000 BLOIS
02.54.44.87.26

pv41@presenceverte.fr

5 rue du 66 Régiment d'Infanterie
37000 TOURS
02.47.31.61.96
pv37@presenceverte.fr



Retrouvez-nous sur : www.presencevertetouraine.fr



Contact : Cathy DORE - 02.34.03.20.18 - dore.cathy@berry-touraine.msa.fr

Septembre 2015

dimanche 6 septembre 2015

Brocante annuelle dans le parc du Château

Beaucoup d'exposants étaient venus s'installer dans le parc du château, et par un beau soleil, de nombreux visiteurs se promenaient, déjeunaient au stand tenu par «La Guerche en fête»



Présence de M. Dubois et Mme Galland, Conseillers départementaux, de Mme Brault, Maire d'Abilly et de son époux, de M. Borat, Maire de Betz le château et de son épouse, de Mme Bruneau, Maire de Chaumussay, de M. Grandin, Maire de Mairé, de M. Villette, Maire de Leugny et de M. Hénault ; tous ont fait un tour de brocante avant de se diriger vers la cour du château.





Visite du château assurée par Etienne de Crouy-Chanel



Un vin d'honneur clôturait cette promenade.



samedi 19 septembre 2015

Conseil municipal

Le dix-neuf septembre deux mil quinze, à neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, légalement convoqués le 10 septembre 2015, en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Franck Hidalgo, Maire.

1. salle des associations : appel d'offres du 02/06/15 / choix des entreprises

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 2 juin 2015,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés suivants :

Lot	Entreprise	montant HT	montant TTC
Lot 1 - Gros œuvre	SARL MESTIVIERS (Barrou 37)	17256.05	20707.26
Lot 2 - couverture révision	SARL CORNET (Descartes 37)	2492.59	2991.11
Lot 3 - menuiserie extérieure	BARDEAU DEGENNE (Coussay-les-Bois 86)	5690.00	6828.00
Lot 4 - menuiserie intérieure	SARL BERLEAU (Ligueil 37)	1689.30	2027.16
Lot 5 - plâtrerie	ENTREPRISE REVEAU (Ballan-Miré 37)	9166.66	11000.00
Lot 6 - électricité	SAS SN BRAULT (Descartes 37)	7384.26	8861.11
Lot 7 - plomberie	SAS SN BRAULT (Descartes 37)	1782.41	2138.89
Lot 8 - peinture	ENTREPRISE REVEAU (Ballan-Miré 37)	3750.00	4500.00
	total	49211.27	59053.53

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

2. Retrait de la délibération du 24/06/15 § 2 CCAS

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Sous-Préfet de Loches relatif à l'illégalité d'une délibération prise par le Conseil municipal en lieu et place des membres du CCAS (décision modificative portant sur le montant des dépenses imprévues dans le budget primitif du CCAS 2015).

Le Conseil municipal retire le deuxième paragraphe de sa délibération du 24 juin dernier (décisions modificatives).

3. Abattement sur la base de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II.3 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

1. Être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article 815-24 du code de la sécurité sociale ;
2. Être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée à l'article 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
3. Être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
4. Être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
5. Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Vu l'article 1411 II 3bis du code général des impôts,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides
- Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4. Location de la cafetière

La commune a fait l'acquisition d'une cafetière de grande contenance. Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide que cette cafetière pourra être prêtée à titre gratuit aux associations de La Guerche qui en feront la demande, et aux mairies avoisinantes, moyennant une caution de 100 €.

5. Date et préparation de la prochaine réunion publique

La prochaine réunion publique aura lieu le samedi 24 octobre à 15 heures.

6. Questions diverses

Le crucifix sur la place de la mairie sera démonté, la remise en état sera assurée par M. Bernard de Crouy-Chanel. Il sera ensuite remonté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et trente minutes.

La prochaine séance est prévue pour la mi-décembre.

Vu par nous, Maire de La Commune de La Guerche, pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884, et l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A LA GUERCHE, LE 21 SEPTEMBRE 2015

LES CONSEILLERS

LE MAIRE FRANCK HIDALGO

samedi 26 septembre 2015

Repas du club inter-âges



L'Opération d'Amélioration de l'Habitat de la Touraine du Sud entre dans sa 4ème année de programme

Améliorer son confort, faire des économies d'énergie, rendre accessible son logement ou le rénover complètement sont les objectifs de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat lancée en 2012 par la communauté de communes de la Touraine du Sud.

L'opération répond aux attentes d'un grand nombre de propriétaires sur leurs préoccupations quotidiennes et leurs conditions de vie dans leur logement.

C'est le moment de profiter des nombreux avantages de cette opération : la visite conseil à domicile et l'accompagnement administratif sont pris en charge par la CCTS.

La Communauté de Communes apporte une aide complémentaire aux subventions de l'Etat, du Conseil Départemental et des caisses de retraite.

416 propriétaires ont déjà bénéficié d'une visite conseil gratuite de leur logement et d'un diagnostic technique : diagnostic sur l'accessibilité et l'adaptation du logement chez les personnes âgées ou handicapées, diagnostic thermique chez les propriétaires désirant engager des travaux d'isolation ou de chauffage, aide à la décision pour un projet locatif.

276 propriétaires occupants ont bénéficié d'une subvention pour le financement de leurs travaux. Pour les propriétaires les plus âgés, il s'agit souvent d'adapter son intérieur aux difficultés physiques. C'est souvent la salle de bain qu'il faut modifier pour remplacer la baignoire par une douche.

L'amélioration thermique est aussi une préoccupation majeure : isolation, chauffage, mise en place d'un système de ventilation. Les solutions sont multiples pour réduire sa facture d'énergie. Les travaux financés jusqu'à présent ont permis de réduire en moyenne de 44 % la consommation d'énergie.

22 logements locatifs ont pu être réhabilités et subventionnés pour être de nouveau proposés à la location.

Renseignements auprès de SOLIHA Indre et Loire 02.47.91.58.93

Permanences sans rendez-vous à DESCARTES, PREUILLY SUR CLAISE et GRAND PRESSIGNY :

- DESCARTES : au Relais Services Publics, le jeudi de 14h à 16h

- PREUILLY SUR CLAISE : dans les locaux de la communauté de communes, le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h

- LE GRAND PRESSIGNY : au Relais de Services Publics (place des Halles), le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h

samedi 24 octobre 2015

Réunion publique

Tous réunis dans la salle des fêtes, les habitants ont assisté à la projection du film concernant l'étude de revitalisation du centre bourg. Celle-ci permet le diagnostic du bâti et des espaces publics des 4 communes avoisinantes dont La Guerche.



Plusieurs points importants ont ensuite été abordés par M. le Maire et les conseillers.

1- Finances de la commune : fin octobre, la commune n'a dépensé que 56 % des sommes alouées au budget primitif en charges à caractère général, notamment électricité, téléphone, entretien, achat, fournitures et carburant ; les finances sont donc saines mais attention, les subventions baissent.

L'exécution du budget 2015 permet d'espérer un excédent budgétaire satisfaisant.

2 - Atelier communal : il est terminé et réalisé en autofinancement. Il faut prévoir un escalier et un faux plafond pour ranger du matériel mais ils seront réalisés par les adjoints. Un portail est prévu avec un seul battant et sera monté plus à l'intérieur que le précédent.

3 - Salle des Associations : les travaux commencent la semaine prochaine.

le gros oeuvre par l'entreprise Mestivier pour 20 707,26 € T.T.C.

la couverture par l'entreprise Cornet pour 2991,11 € T.T.C.

les menuiseries extérieures par l'entreprise Bardeau-Degenne pour 6828 € T.T.C.

les menuiseries intérieures par l'entreprise Berleau pour 2027,16 € T.T.C.

les peintures et plâtrerie par l'entreprise Reveau pour 15 500 € T.T.C.

l'électricité et plomberie par l'entreprise Brault pour 11 000 € T.T.C.

mise aux normes des toilettes «handicapés» pour 16 000 € T.T.C. (inclus dans les montants précédents)

les frais d'architecte (non subventionnables) pour 4700 € T.T.C.

le tout coûte globalement 15 000 € T.T.C. à la commune après déductions faites des subventions à hauteur de 80 %

Les travaux vont durer quatre mois environ et les deux bâtiments seront inaugurés en même temps.

4 - Entretien de la commune : Le cantonnier est en arrêt de maladie jusqu'au 31 janvier. Son travail était effectué par M. Le Maire et les adjoints. La commune a embauché un cantonnier à mi-temps : M. Gérard Richaudeau. A l'avenir, elle prendra peut-être un cantonnier à mi-temps pour autant de travail fourni. M. Michel Piet gère la station d'épuration. M. Le Maire remercie les personnes qui ont aidé pendant cette période.

5 - Renforcement du réseau EDF rue de la Fontaine par le SIEL : Pour la pose de lanternes par la commune, le budget prévisionnel est de 20 000 €, ce n'est pas possible actuellement mais prévu pour l'année prochaine sachant qu'une demande de subventions est faite auprès du Conseil Départemental (9952 €), de l'Aide Parlementaire et du SIEL.

- ***Pourquoi avons- nous de «grosses» coupures de courant depuis septembre ?*** en cas de coupure, la commune prévient EDF pour qu'elle intervienne dans les plus brefs délais, mais elle ne gère pas l'entretien du réseau.

- ***A quelle époque de l'année, les travaux seront finis ?*** 1er semestre 2016

- ***Pourquoi ne pas enfouir le réseau France Télécom en même temps ?*** il n'y a pas d'entente entre eux, il faudrait prévoir un budget que la commune ne peut pas assumer.

- ***Quand on est un des plus beaux villages de France, on a des aides, pourquoi pas nous ?***
ex : Montrésor, attention aux cahier des charges !

6 - Les Fêtes dans la commune :

celles réalisées :

- 8 mai, commémoration avec les maires des communes voisines
- 31 mai, Fête des mères et pères
- 7 juin, course cycliste André Blanchet, qui sera supprimée en 2016 (elle coute 1050 € à la commune) ***Domage que la course cycliste s'arrête !***
- 14 juin, randonnée organisée par les associations de la commune (50 participants en 2015)
- 20 juin, feu de la St-Jean et pique-nique dans le parc du château (70 participants en 2015)
- 13 juillet, 165 personnes au repas, feu d'artifice et bal
- 14 juillet, jeux pour les enfants de la commune, supprimés en 2016 par manque de participants
- 15 août, exposition de 250 vehicules anciens et 750 personnes présentes

celles à venir :

- 11 novembre, commémoration de 1914-1918
- fin novembre, confection de la décoration du bourg pour Noël
- 5 décembre, téléthon
- 12 décembre, arbre de Noël, spectacle à St-Rémy
- début janvier, voeux du Maire

Pour le feu d'artifice, ne pas commencer avant l'arrivée des habitants sur le pont !

Remerciements pour les aides financières apportées aux enfants pour leur voyage scolaire

La Guerche n'est pas indiquée sur la départementale (voir avec la DDT ?), le château mal signalé, le bourg aussi (attendre les travaux de la route)

Problème d'accès peu facile pour pêcher à la rivière

7 - Le bulletin municipal :

2 bulletins paraissent dans l'année, début juillet et début janvier. Toute information utile à faire connaître, doit être transmise au secrétariat de la mairie.

Question complémentaire : La cabine téléphonique va t-elle disparaître ?

oui, début 2016 (info E.D.F. du 08/12/15)

Remise des récompenses aux jeunes diplômés : 8 jeunes recevaient des mains de Franck une enveloppe contenant un bon d'achat de 20 € et un guide de la citoyenneté.



Un apéritif était servi ensuite aux habitants présents dans la salle des fêtes



Lettre anonyme déposée dans la boîte à lettres de la mairie, qui aurait pu être signée et méritait une visite à M. le Maire.

Monsieur le maire
 (Il y a des siècles que la France fait partie de l'Europe, au point
 de vue géographique) Mais La Guerche est un petit village qui
 s'est battu, comme bien d'autres, pour défendre son territoire et son
 pays : la France, pendant les guerres ; donc de quel (s) droit(s) vous
 permettez-vous d'enlever le drapeau français sur la mairie ??
 C'est honteux de ne pas remettre le drapeau qui est le nôtre,
 le drapeau de français, le drapeau de la patrie : la France !!
 Remettez-le très très vite sur la mairie, pour éviter médisances
 et gros grabuges de toutes sortes, dans le village (et ailleurs)
 C'est très choquant .

Réponse de la Mairie : les drapeaux nationaux s'étaient envolés, suite aux intempéries.
 P.S. : l'auteur de cette missive n'a pas eu la correction ni la franchise de la signer.



RECENSEMENT

de la population 2016



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! **IL A LIEU DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2016.**
Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 3,4 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**



Insee & votre commune



ASSAD-HAD en Touraine

Services, soins et hospitalisation à domicile

Un nouveau service ASSAD-HAD en Touraine sur votre commune

La téléassistance

Un service sécurisant pour bien vivre chez soi

L'ASSAD-HAD en Touraine a choisi pour vous la solution Presencio du groupe Mondial assistance et assure l'installation du matériel et le suivi de votre dossier.

Simple à utiliser, réactif à vos appels, le service Téléassistance est opérationnel de jour comme de nuit pour assurer la plus grande tranquillité à toute la famille, pour un abonnement mensuel de 26.90 €.

L'ASSAD-HAD en Touraine, acteur social et économique de l'aide, des soins et de l'hospitalisation à domicile, et des services à la personne, présente des solutions pratiques et efficaces pour améliorer le quotidien du grand public et des personnes en difficultés (sociales, médicales, économiques, éducatives...).

Active sur la majeure partie du département d'Indre-et-Loire, l'ASSAD-HAD en Touraine propose :

De l'aide à domicile, Ce service facilite votre maintien à domicile et vous accompagne dans les actes essentiels de la vie (toilette, repas...), dans l'accomplissement des tâches du quotidien (entretien ménager, courses...), dans les activités sociales et relationnelles (sorties, démarches administratives...) et dans l'accompagnement social de personne en situation d'isolement.

Un service Famille assure le soutien de la cellule familiale face à des difficultés passagères par la présence de Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale ou d'Auxiliaires de Vie Sociale

Des services à la personne : téléassistance, transport accompagné, entretien ménager.

Les interventions de ces services peuvent être soutenues par des organismes financeurs et ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50%, selon la réglementation en vigueur.

De l'hospitalisation à domicile, pour offrir une alternative à l'hospitalisation classique permettant au patient de conserver son intimité.

Des soins infirmiers à domicile, pour assurer des soins d'hygiène et de confort auprès de personnes en perte d'autonomie.

Des soins et services adaptés aux malades d'Alzheimer et maladies apparentées, avec les interventions à domicile de l'ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer).

Vous pouvez aussi contacter notre guichet unique :
25 rue Michel COLOMBE – BP 72974 – 37029 TOURS Cedex 1
Tel : 02.47.36.29.29
www.assad-had.org

la matinale guerchoise

Le mot du président

Mandaté en 2003 au poste de secrétaire, j'ai pris la décision de pas renouveler ce mandat pour la période 2016 à 2020.

De mon mieux j'ai œuvré pour que l'AAPPMA évolue, ce qui m'a permis également un enrichissement de connaissances durant mes douze années de mandat au poste de secrétaire cumulant deux années de présidence. Je pensais que la relève serait assurée et que l'AAPPMA continuerait son chemin de l'après 90 ans. Il en a été autrement.

Conformément aux statuts, chaque sociétaire a été avisé par une convocation de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 30 octobre à Leugny dans le cadres des renouvellements des Conseil d'administration et Bureau, avec possibilité de s'exprimer par correspondance, en cas d'empêchement de pouvoir se présenter. Résultat : zéro bulletin retourné.

Environ une soixantaine de pêcheurs avaient droit de se présenter, une cinquantaine étaient absents lors de l'assemblée général extraordinaire.

Conclusion : compte tenu de l'incapacité de former un conseil d'administration de 7 membres minimum, le devenir de l'AAPPMA a été débattu et la dissolution n'a pu être évitée.

Donc, à compter du 1^{er} janvier 2016, l'AAPPMA sera regroupée avec celle de Descartes, « l'Ablette », incluant les baux de pêche B4 B5 de La Guerche à l'embouchure de la Claise dans les conditions actuelles.

Tous les présents regrettent que les absents n'aient pas saisi l'occasion de sauver l'AAPPMA.

Chacun des présents est touché moralement par la dissolution due au manque de responsabilisation et participation. Croyez-moi, ce n'est pas par plaisir que j'ai dû conclure cette décision finale.

Pour information : Mme Séverine Dupin, du Vivier Route de la Petite Guerche à Leugny, continuera la vente des cartes de pêche.

Libre à chacun de rejoindre, ou pas, le regroupement de l'AAPPMA de Descartes.



Les bouchons sont à déposer chez M. et Mme GUICHARD, tous les 15 du mois. Il s'agit de bouchons en liège, plastique et métal.

Le but est d'aider les handicapés à acheter un fauteuil roulant.

mercredi 11 novembre 2015

Armistice de la guerre 1914-1918



A 8 heure 45, les habitants se réunissaient sur la place de la mairie pour la levée des couleurs en présence des pompiers d'Abilly et de la musique harmonie de Dangé-st- Romain.

Nous prenions tous, ensuite, le chemin du cimetière.





Au cimetière, une gerbe était déposée au monument aux morts et M. Brung nous lisait le discours du secrétaire d'Etat à la défense.

Après recueillement et musique, nous repartions vers la salle des fêtes où un petit déjeuner nous attendait.





JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD OUEST
CENTRE DU SERVICE NATIONAL D'ANGERS

BIENTÔT 16 ans !

PENSEZ AU RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ?

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

POURQUOI ?

L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...). Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités :

PAR INTERNET :

- 1 – Créer votre compte sur **www.mon.service-public.fr**. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 – Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».
- 4 – Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE :

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.



www.defense.gouv.fr/jdc



DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

Garantie Jeunes : Un nouvel accompagnement pour les jeunes en recherche d'emploi, proposé par la mission locale

Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité, le Gouvernement avec le soutien financier de l'Europe, a mis en place la Garantie jeunes. Un dispositif fondé sur le "donnant-donnant" qui octroie une allocation aux 18-26 ans dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation. Depuis le 1^{er} septembre, la **Mission Locale** de la Touraine côté sud, comme les 3 autres M.L. du département, propose cet accompagnement aux jeunes de nos communes qui sont sans emploi, et ne sont ni en stage ni en formation. Ce dispositif vient en complément des autres dispositifs destinés à favoriser l'insertion des jeunes. Il ne s'agit en aucun cas d'un assistanat. La Garantie jeunes implique une démarche dynamique du jeune, pour favoriser son retour à l'autonomie et son accès à l'emploi.

Les jeunes, sont orientés vers Garantie Jeunes par les conseillers de la mission locale et par nos partenaires. Lors d'une information collective, le dispositif leur est présenté. Pour ceux qui souhaitent en bénéficier, un dossier de candidature est présenté en commission départementale, puis un contrat d'engagement réciproque est signé entre le jeune et la mission locale. Pendant environ un mois, la mission locale organise un accompagnement collectif intensif pour un groupe d'une quinzaine de jeunes : les travaux portent sur l'acquisition des codes et des règles de l'entreprise, le développement de projets collectifs, la valorisation des compétences pour gagner en confiance en soi, ou l'accès à l'autonomie au quotidien.

Les 11 mois qui suivent, sont consacrés aux expériences professionnelles multiples et sous toutes leurs formes. Chacun devra passer au moins 4 mois en entreprise, en stage ou en emploi. En parallèle, la mission locale continue d'accompagner le jeune de façon personnalisée, en construisant un parcours dynamique, en élevant son niveau de connaissances et de compétences, et en assurant un suivi social pour régler ses problématiques de logement, de santé.

Deux conseillères sont dédiées à cette action. Des programmes hebdomadaires sont élaborés par le jeune et sa conseillère, de la sorte le jeune reste « en action » tout au long de son année en Garantie jeune.

D'ici fin 2016, 120 jeunes devraient bénéficier de cette action dans notre territoire. Les jeunes intéressés peuvent s'adresser directement à la mission locale.

Mission Locale de la Touraine Côté Sud 1 place Maréchal Leclerc de Hauteclocque, 37600 Beaulieu lès Loches ☎ 02 47 94 06 46

La mission locale est chargée de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle intervient dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture etc. pour les aider à résoudre l'ensemble des problèmes qu'ils rencontrent.

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé. Selon le niveau, les besoins, les difficultés, du jeune, le conseiller construit avec lui un parcours d'insertion individualisé, qui définit son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation.

Pour être au plus près des jeunes, les conseillers assurent des permanences à Descartes, Ligueil, Yzeures et sur rendez-vous dans les différentes communes du Pays de la Touraine côté sud.

vendredi 4 décembre 2015

Compte-rendu du conseil municipal

Le quatre décembre deux mil quinze, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, légalement convoqués le 25 novembre 2016, en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Franck Hidalgo, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Procurations : 2

Présents : M. Franck HIDALGO, M. Michel PIET, M. Jean-Christophe CATILLON, Mme Denise FERRER, Mme Thérèse CHARPENTIER, Mme Kéline DULAC, M. Jean-Pierre GESTIN.

M. Gérard HENAULT, Président de la Communauté de communes de la Touraine du Sud.

Excusés : Mme Marie Line BAUDUSSEAU ayant donné pouvoir à M. Michel PIET ; M. Alain YSABELLE ayant donné pouvoir à M. Franck HIDALGO.

Absents : MM. Dominique MENAGE, Martin de CROUY CHANEL

Est nommée secrétaire de séance : Mme Kéline DULAC

Le compte rendu du précédent conseil est adopté.

1. Fusion de 4 communautés de communes : Touraine du Sud, Loches Développement, Grand Ligueillois, Montrésor.

M. Gérard Hénault expose au Conseil les enjeux et les modalités de la fusion des quatre communautés de communes et présente le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré Le Conseil municipal procède au vote.

Pour : 8 voix

Abstention : 1

Le Conseil municipal approuve le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale d'Indre et Loire.

2. CCTS : rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu la loi N° 2004-809 du 13 août 2004,

Vu l'arrêté Préfectoral n° 13-16 portant modification des statuts de la CCTS et prise de compétence gestion des équipements d'accueil de la petite enfance,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° C/2013/01/010 portant acceptation du rapport de la CLECT sur la compétence petite enfance,

Vu la délibération n° C/2015/09/165 portant proposition de prise de compétence « Soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles : frelon asiatiques/ragondins »

Vu la délibération n° C/2015/10/184 portant acceptation du rapport de la CLECT,

Vu les réunions de la CLECT en date du 3 septembre et du 12 octobre 2015,

(Madame) Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, portant sur :

- La clause de revoyure autour du transfert de charges associé à la prise de compétence accueil collectif de la petite enfance,
- La proposition de prise de compétence « Soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles : frelon asiatiques/ragondins ».

Ce rapport, annexé à la présente délibération, présente les propositions de la CLECT quant à l'évaluation de la compétence susmentionnée. Il demande aux élus de se prononcer sur ce rapport :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Abstention : 1

Le Conseil municipal :

- Accepte le rapport de la CLECT tel que présenté
- Charge le Maire d'appliquer la présente décision.

3. CCTS : prise de compétence « lutte contre les espèces invasives et nuisibles »

Vu les articles L 5211-16 à L 5211-17 du CGCT,

Vu les statuts de la CCTS, et notamment l'article 2 relatif aux compétences

Vu les conclusions de la commission Environnement

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°C/2015/09/165, relative à la prise de compétence « Soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles en limitant cette action aux frelons asiatiques et aux ragondins »

Madame, Monsieur le Maire présente la délibération du Conseil Communautaire susvisée proposant la prise de compétence « Soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles en limitant cette action aux frelons asiatiques et aux ragondins ».

Il est proposé d'ajouter une compétence au bloc n° 6, dédié aux actions environnementales

Il demande au élus de se prononcer sur :

- La prise de compétence « Soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles en limitant cette action aux frelons asiatiques et aux ragondins ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Abstention : 1

Le Conseil municipal :

- Accepte la modification de l'article 2 des statuts de la CCTS à savoir :
- La prise de compétence « Soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles en limitant cette action aux frelons asiatiques et aux ragondins »,
- Charge le Maire d'appliquer la présente décision.

4. Décisions modificatives budgétaires

M. le Maire propose au Conseil municipal les décisions modificatives suivantes :

Budget communal

Suite au remboursement par la SMACL de la rémunération d'un agent en arrêt maladie :

R 6419 – remboursements sur rémunération du personnel + 5934.17 €

D 6411 – personnel titulaire + 5934.17 €

Pour l'intégration des études concernant l'atelier communal au compte 21318 :

D 21318 OI + 8410.35 €

R 2031 OI + 8410.35 €

Budget assainissement

Suite à un dépassement de crédits au chapitre D 011 :

D 706129 - 400.00 €

D 615 + 400.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve ces trois décisions modificatives budgétaires.

5. Création d'un poste d'agent recenseur

En vue des opérations de recensement de la population qui auront lieu du 21 janvier au 21 février 2016, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- × décide de créer un poste d'agent recenseur pour une durée d'un mois à compter du 21 janvier 2016 et jusqu'au 21 février 2016 inclus. L'agent exercera ses fonctions à raison de 14 / 35èmes.
- × décide que la rémunération de l'agent sera définie sur la base de l'indice brut 340
- × décide d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2016 de la commune.

6. Aide à la destruction d'un nid de frelons

Mme Colette Pichon a dû faire détruire par une entreprise un nid de frelons asiatiques dans un arbre situé en bordure de sa propriété le long de la voie publique. Considérant que la destruction de ce nid, dangereux pour tous, relève de l'intérêt général, le Conseil municipal décide (par 8 voix pour et une abstention) de rembourser à Mme Colette Pichon la moitié du montant de sa facture, soit (130 €/2=) 65, 00 €.

7. SIEIL : modification des statuts

Vu les statuts du SIEIL,

Vu l'article L5211-5 du CGCT,

Vu la délibération du comité syndical du SIEIL n° 2015-81 du 15 octobre 2015, portant approbation de l'adhésion de la communauté de communes de Gâtine et Choisses,

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'adhésion au SIEIL de la communauté de communes de Gâtine et Choisses.

8. SATESE 37 : modification des statuts

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37

Vu la délibération n° 2015-31 du SATESE 37 du 28 septembre 2015, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de M. le Président du SATESE 37, en date du 19 octobre 2015

Entendu le rapport de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées le comité syndical le 28 septembre 2015,

Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à M. le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

9. Transport scolaire lochois : participation aux frais

Le syndicat intercommunal de transport scolaire du lochois (SITSL) a été avisé par le conseil départemental d'Indre et Loire que ce dernier ne participerait plus au frais de structure du syndicat. De ce fait, il est nécessaire que les communes se prononcent sur l'éventuelle prise en charge par les seules communes de la totalité des frais de fonctionnement du syndicat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'augmentation de la participation de la commune de La Guerche. Cette participation passera de 1 euro par habitant à deux euros par habitant.

10. Frais de déplacements des élus

Le conseil municipal approuve le remboursement de 31, 36 € à M. Jean-Pierre GESTIN, conseiller municipal, pour ses frais de déplacements au titre de son rôle de délégué de la commune auprès du SATESE 37, du SIEIL et de CAVITES 37.

11. Evacuation de l'eau d'une pompe à chaleur dans le système d'assainissement collectif

M. le Maire expose au Conseil qu'un habitant de La Guerche a fait installer une pompe à chaleur dont les eaux s'évacuent dans le réseau d'assainissement collectif, occasionnant une importante surconsommation électrique des pompes de refoulement. Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide que le remboursement du montant de cette surconsommation sera demandé à cet habitant, pour une somme restant à déterminer par comparaison avec la consommation électrique des pompes les années précédentes.

12. Demandes de subvention à la commune

La société de chasse Le Lièvre Hardi sollicite une subvention de la commune.

MM. Michel Piet et Jean-Christophe Catillon, membres du bureau de cette association, ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le versement à la société de chasse Le Lièvre Hardi d'une subvention de 150, 00 €.

Demande de la Protection civile : refus

Demande de l'APAVDOR : refus.

13. Demande de participation de l'école Louis Lefé à Descartes

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Directeur diocésain de l'enseignement catholique, qui se prévaut de l'article L442-5-1 du code de l'éducation pour demander à la commune une participation aux frais de fonctionnement des écoles Louis Lefé à Descartes et Notre Dame à Preuilly sur Claise.

Or l'article L442-5-1 du code de l'éducation dispose que la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré « revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la commune de résidence, ou le regroupement pédagogique intercommunal auquel elle appartient, ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné ».

Or la commune de La Guerche appartient au RPI de Lésigny-Mairé-Barrou-La Guerche, lequel dispose des capacités d'accueil nécessaires.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré refuse la participation de la commune de La Guerche aux frais de fonctionnement des écoles Louis Lefé à Descartes et Notre Dame à Preuilly sur Claise.

14. Questions diverses

Aucune autre question n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes. Vu par nous, Maire de La Commune de La Guerche, pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884, et l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A LA GUERCHE, LE 07 DÉCEMBRE 2015

LES CONSEILLERS

LE MAIRE

FRANCK HIDALGO

FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE DESCARTES (TOURAINES DU SUD)

Dans le cadre de la réorganisation de ses services départementaux, la **Direction générale des Finances publiques (DGFIP)** fusionne les **Trésoreries de Descartes (Touraine du Sud)** et de Ligueil.

A partir du **1^{er} janvier 2016**, les usagers de la trésorerie de Descartes seront ainsi rattachés :

- à la trésorerie de **Ligueil** pour le paiement des factures des services publics locaux émises par leur commune, la communauté de communes ou leurs syndicats, les EHPAD et pour toute question liée au paiement de ces factures ;
- au service des impôts des particuliers de **Loches** pour le paiement de leurs impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxes foncières).

Le tableau ci-dessous détaille les coordonnées de vos nouveaux services :

Vous habitez à ↓	A compter du 4 janvier 2016 vous pourrez payer :	
	Vos factures des services publics locaux à ↓	Vos impôts sur le revenu ou locaux à ↓
Abilly Barrou Betz-le-Château Bossay-sur-Claise Boussay Chambon Charnizay Chaumussay Descartes Ferrière-Larçon La Celle-Saint-Avant La Celle-Guenand La Guerche Le Grand-Pressigny Le Petit-Pressigny Neuilly-le-Brignon Paulmy Preuilly-sur-Claise Saint-Flovier Tournon-Saint-Pierre Yzeures-sur-Creuse	Trésorerie de Ligueil Centre des Finances Publiques 71, rue Aristide Briand 37240 LIGUEIL (Tél. 02.47.59.60.58) <i>Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h</i> <i>Fermeture les lundi (AM), mercredi (AM)</i> <i>et vendredi (AM)</i>	Service des impôts des particuliers de Loches Centre des Finances Publiques 12 avenue des Bas Clos 37602 LOCHES Cedex (Tél. 02.47.91.16.30) <i>Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h</i> <i>Fermeture les mercredi (AM)</i> <i>et vendredi (AM)</i>

À compter du 18 janvier 2016, si vous souhaitez continuer à accomplir vos opérations et démarches courantes au guichet, vous pourrez vous présenter à la permanence assurée à la **Maison de Services Au Public (MSAP)**, 5 rue du Vieux Marché à **Descartes**, le mercredi de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 (une boîte aux lettres sera mise à votre disposition dans le hall pour vos correspondances avec la trésorerie).

En utilisant votre espace personnel sécurisé sur le site impots.gouv.fr,
vous pouvez économiser du temps et de l'argent (frais de déplacement, frais d'envoi de courrier...)

samedi 5 décembre 2015

Téléthon



Encore merci à tous pour leur participation à l'organisation de la journée de samedi au profit de l'AFM Téléthon. Le comité des Fêtes de Mairé qui organisait parfaitement le déjeuner nous a régalez. Un merci spécial pour eux.

Le résultat de 1880 Euro confirme la progression de l'année dernière. Beaucoup de participants (95) ont contribué à ce succès et nous n'avons pas pu accepter tout le monde par manque d'espace.





Tout le déroulement de la manifestation est un encouragement à continuer l'année prochaine.
Encore merci et bonne année à tous
Bernard de Crouy-Chanel



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Touraine du Sud

Après l'année 2014 qui fut, dès la création par fusion du SIAEP de la Touraine du Sud, consacrée à la négociation et à la signature du nouveau contrat d'affermage avec la SAUR, l'année 2015 a été la deuxième année d'existence du SIAEP de la Touraine du Sud et aussi la 1^{ère} année de mise en œuvre du nouveau contrat d'affermage. Bien que connue de tous les usagers, la SAUR exerce ses services de délégataire dans un autre environnement que lorsqu'il exerçait les mêmes services dans les petits syndicats antérieurs : un seul interlocuteur, la mise en route de nouveaux services au bénéfice des usagers et l'accompagnement d'un planning de travaux importants que seul un syndicat important peut entreprendre. **Pour le SIAEP de la Touraine du Sud, après les coordinations initiales entre les élus, l'année 2015 a été non seulement l'année d'exécution de travaux déjà envisagés dans les syndicats antérieurs mais aussi l'année de conception et de début de mise en œuvre de travaux correspondants à une nouvelle politique d'actions.**

Ainsi, ont été réalisés **en 2015** :

- *en commande directe*, de nombreux travaux, dont ceux qui ont été effectués à la station du Moulin Premier à Saint Flovier (isolation et étanchéité).
- en finalisation de programmes antérieurs à la fusion, la rénovation du château d'eau de Saint- Flovier.
- *avec un maître d'œuvre (G2C)* choisi antérieurement par l'ex-Val de Claise, un renouvellement de canalisation sur la commune de Boussay (1km200).

Ont été prévus et seront exécutés **au long de l'année 2016** :

- *avec le maître d'œuvre G2C*, la pose de 6 débitmètres sur les communes de Boussay, Bossay-sur-Claise et Chaumussay. Les travaux seront exécutés par la SAUR.
- *avec un nouveau maître d'œuvre, SAFEGE TOURS*, tout un ensemble de travaux qui feront l'objet, en début d'année 2016, de passations de marchés de travaux :
 - Un bouclage entre le réseau de la source de Saint-Flovier et le captage de Betz-le-Château.
 - 11 opérations d'extension, de renouvellement et de déplacement de réseaux sur les communes de Boussay, Betz-le-Château, La Celle-Guenand, Charnizay, Le Petit-Pressigny, Saint-Flovier.
 - Le passage du réseau sous l'Aigronne à Obterre.
 - La pose de débitmètres dans 10 communes.

L'ensemble de ces travaux exécutés ou à exécuter représentent un montant de dépenses de l'ordre de 800.000 € qui seront financés sans recours à l'emprunt.

Pour les abonnés, l'année 2015 a été la 1^{ère} année de lissage des tarifs de la **surtaxe** (la partie du prix de l'eau payée par les abonnés au bénéfice de la collectivité (SIAEP) destinée au financement des investissements qu'elle réalise et aux dépenses d'entretien de toutes natures à sa charge).

L'autre partie du prix de l'eau est perçue au bénéfice du délégataire (SAUR) pour le financement de l'ensemble de ses charges, dont l'entretien et le renouvellement des compteurs et des ouvrages mis à sa disposition dans le cadre du contrat d'affermage.

L'année 2015 est l'année, en raison des inégalités antérieures du montant de cette surtaxe selon les contrats des ex-syndicats, est celle où les écarts auront été les plus importants. C'est en 2020 que les tarifs de cette surtaxe seront devenus égaux, au terme de 5 années de lissage.

En 2015, les surtaxes payées ont été :

	Part fixe ou abonnement/an	Part proportionnelle ou consommation/m3
Communes ex-SIAEP de Ferrière-Larçon/Betz-le-Château	60,69 €	0,7630 €
Communes ex-SIAE de Chambon-Barrou-La Guerche	27,19 €	0,3470 €
Communes ex-SIAEP du Val de Claise	33,00 €	0,4140 €
Communes ex-SIAEP de la région de Saint-Flovier	29,10 €	0,3650 €

erratum

Facture de la redevance d'assainissement

Les factures reçues par les abonnés au mois de décembre comportent deux erreurs :

Ligne : consommation 2014, lire : consommation 2015

Ligne : à régler avant août 2015, ne pas tenir compte de cette ligne évidemment erronée.

Nous vous présentons nos excuses pour ces erreurs.

Le secrétariat de la mairie

état civil : année 2015

Naissance :

Loris Desire, né le 3 octobre 2015 à Châtellerault

Mariage :

Marie Talitha de Crouy-Chanel et Anthony Pierre Jacques Cherré, mariés à La Guerche le 8 août 2015.

Décès :

Olivier Ernest Louis Jules Girault, décédé à Châtellerault le 18 juin 2015.

Olivier Henri Deslandes, décédé à La Guerche le 24 octobre 2015.

Alain Cougnée, décédé à Barrou le 29 décembre 2015.



La pose des illuminations de Noël en interne,
par les élus, a permis à la commune
d'économiser plus de 1000 €.

Décoration de la Mairie par ses habitants



samedi 12 décembre 2015

Le Père Noël passe...

A 16 heures, dans la salle des fêtes de St Rémy-sur-creuse, un spectacle organisé par le comité des fêtes, en collaboration avec les communes de La Guerche et Leugny, réunissait 55 enfants et 72 adultes. Inspirée du conte d'Andersen, «Les habits neufs de l'Empereur» étaient une adaptation marionnettique qui avait tout d'une farce !



Le spectacle était suivi du discours des 3 maires, de l'arrivée du Père Noël en hélicoptère, chargé de ses cadeaux. Il se dirigeait ensuite vers la Salle des fêtes.





Le père Noël posait avec les enfants devant la salle des fêtes et leur distribuait des friandises, un goûter était offert par la commune de St-Rémy sur creuse



samedi 19 décembre 2015

Remise des cadeaux aux enfants de la commune



A 11 h 30, M. le Maire remettait aux enfants de la commune un jouet pour les plus petits et un chèque cadeau d'un montant de 20 €, à utiliser au Palais du Jouet à Châtellerault, aux plus grands. Un verre de l'amitié et des sucettes, étaient servis aux adultes et enfants présents.



02.47.59.83.29 Descartes
02.47.94.52.34 Grand-Pressigny/ Preuilly sur Claise
accueil.rsp@tourainedusud.com



**Maison
de services
au public**

GRATUIT ! POUR TOUS ! PRES DE CHEZ VOUS !

en partenariat avec : la C.C. de la Touraine du Sud, pôle emploi, MSA, l'Assurance Maladie, la CAF, la Carsat, l'Entraide Touraine du Sud, Val Touraine Habitat, le clic, la mission locale, la MEETS, le Conseil Général, ALE 37, INFO ENER.

	GRAND PRESSIGNY	DESCARTES	PREUILLY SUR CLAISE
LUNDI	14h-16h30	14h-16h30	9h-12h
MARDI	UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS		
MERCREDI	9h-12h	9h-12h	14h-18h
JEUDI	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h	×
VENDREDI	×	9h-12h	9h-12h et 14h-17h



Horaires des déchèteries à partir du 1er janvier 2015

Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars / Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre

	PÉRIODE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Descartes ZIN°1 Rue Pierre et Marie Curie 02 47 92 45 84	Horaires d'hiver Horaires d'été	9h-12h / 14h-17h 9h-12h / 14h-18h		9h-12h / 14h-17h 9h-12h / 14h-18h		9h-12h / 14h-17h 9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h 9h-12h / 14h-18h
Le Grand-Pressigny Les Frontaux Rue des Bords de Claise 02 47 91 04 89	Horaires d'hiver Horaires d'été	14h-17h 14h-18h		14h-17h 14h-18h			9h-12h / 14h-17h 9h-12h / 14h-18h
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin Route de Bournan 02 47 59 93 73	Horaires d'hiver Horaires d'été		9h-12h / 14h-17h 9h-12h / 14h-18h		9h-12h / 14h-17h 9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h 9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h 9h-12h / 14h-18h
Charnizay Route de Preuilly	Horaires d'hiver Horaires d'été		9h-12h 9h-12h			9h-12h / 14h-17h 9h-12h / 14h-18h	
Bossay-sur-Claise Les Fonds de Launay RD 105 02 47 94 59 14	Horaires d'hiver Horaires d'été	14h-17h 14h-18h			14h-17h 14h-18h		9h-12h / 14h-17h 9h-12h / 14h-18h

E.D.C. 37

5 rue Torticienne
37350 LA GUERCHE



Activités depuis le mois de septembre

Nous souhaitons à chacune et chacun une excellente année 2016 : bonheurs, santé et réussites et vous remercions pour votre participation à nos activités

Depuis septembre 2015 nos cours ici et au Burkina où nous avons 900 élèves en partenariat ont repris

Ici : Anglais, informatique, dessin d'art et loisirs créatifs : activités hebdomadaires et mensuelles En plus cette année scolaire trois activités hebdomadaires en informatique, Anglais et dessin travaux manuels à l'école primaire de Buxeuil avec trois intervenants de l'association : Isabelle, Eliane et Claude

Au Burkina nous avons lancé un nouveau projet de grande ampleur : le reboisement en arbres fruitiers « 600 arbres à Soumouso » et avons participé à la création d'une coopérative villageoise forte de déjà 1400 membres. Aujourd'hui 200 arbres sont déjà parrainés Les plantations sont pour juillet, saison des pluies abondantes. Nous venons de lancer deux chantiers de construction : des latrines à notre école maternelle et une retenue d'eau pour l'école primaire et les arbres fruitiers

Adhérente au réseau Centraider des acteurs de la coopération internationale en région Centre, notre association a participé au festival « Alimenterre » Voici un article de la NR

Alimenterre : une soirée débat très suivie

Une aide nécessaire pour ceux qui s'échinent dans leur champ avec outillage rudimentaire. - (Extrait du diaporama)

Dans le cadre du festival Alimenterre 2015, c'est la commune de Barrou qui dans sa salle des fêtes a accueilli, vendredi 30 octobre, l'association voisine basée à La Guerche, EDC 37, pour une soirée film et débat. En présence de Gilles Belloin, maire, mais aussi agriculteur, une salle comble a réuni un public venant d'un large périmètre géographique qui a débattu, après projection de l'un des huit films du festival, « Ceux qui sèment ». Ce documentaire du jeune réalisateur Pierre Fromentin met en images l'agriculture familiale, en passant par l'Inde, la France, le Cameroun, l'Equateur et le Canada. Ce type d'agriculture emploie à ce jour plus de 40 % des actifs mondiaux et produit 80 % de l'alimentation mondiale. La discussion par petits groupes, réunissant certains participants très impliqués dans le bio, les circuits courts, et l'agriculture familiale, s'est déroulée dans une ambiance sympathique autour du verre de l'amitié, des gâteaux maison et chouquettes. Cette invitation au voyage et à la réflexion, a permis d'évoquer les avantages ainsi que les limites associés au caractère familial de l'agriculture, une activité qui partout a besoin des soutiens publics. Ce fut également l'occasion pour EDC 37, sur le même thème, de projeter un diaporama réalisé par l'association servant à lancer dans le cadre de ce festival l'opération « 600 arbres à Soumouso ». Au Burkina Faso, il s'agit de lutter contre la déforestation, en lien avec les thèmes de la COP 21 et d'améliorer les conditions de vie et d'alimentation des villageois, avec la création d'une coopérative et le séchage solaire des fruits. 71 arbres fruitiers ont ainsi été parrainés lors de cette soirée.

Noël de EDC 37 à notre maternelle : les 220 élèves ont fait la fête autour d'un repas amélioré (pâtes et pain)



Et si vous parrainiez un arbre en 2016 ? « 600 arbres à Soumouso »

Projet de reforestation, amélioration des conditions de vie des habitants et des écoliers de l'école primaire de Soumouso

Localisation au Burkina Faso Région : Hauts bassins Province : Houet Village : Soumouso sur un espace vierge de 5 hectares acquis par l'association

Début du projet : 15 Octobre 2015 Fin du projet : 15 Octobre 2016 Montant total : 3.455 .000CFA =4681 euro



Partenariat association EDC37 France (Envois Des Chrysalides 37 –siège social La Guerche et ABAES au Burkina Faso (Association Bonne entente des Anciens Elèves de l'école de Soumouso) Depuis 2010 cela a déjà permis d'installer l'éclairage solaire et de construire un hangar d'étude couvert de 100 mètres carrés à l'école du village

OBJECTIFS

Promouvoir la reforestation : plantation de gmélina pour le bois de cuisson

Préserver la biodiversité :arbres natifs : manguiers, orangers, anacardiens, gmélina, plantation de haie vive

Pédagogie : évaluation et gestion des risques : incendie, divagation des animaux, entretien, technique solaire

Renforcer les capacités communautaires : coopérative de villageois- 1400 personnes impliquées dans la définition et la mise en œuvre du projet global, suivi collectif- implication des élèves de l'école primaire du village

Améliorer les conditions de vie : creusement d'une retenue d'eau, alimentation, conservation des fruits, vente

Durabilité

Au regard des changements climatiques le projet s'inscrit dans les politiques et priorités nationales forestières La vente des surplus des fruits alimentera le budget qui pourra prendre le relais une fois le financement initial épuisé et contribuer à la poursuite des plantations et au séchage des mangues L' amélioration a plus long terme de l'alimentation en période de soudure (entre saisons des plantations et des récoltes) s'obtiendra par la conservation des fruits grâce à l'implantation d'un ou plusieurs séchoir solaire communautaire (fabrication Bolivia Inti)

Bénévoles

L'exécution du projet est faite sur la base du bénévolat Seuls les prestataires : le forgeron pour les grilles de protection des plants, les maçons pour le terrassement de la retenue d'eau, sont des professionnels du village. **BUDGET TOTAL**

Coût d'achat d'un arbre : 3 euro Coût total pour un arbre = 7 euro

Activité	Poste de dépense	Coût Fcfa	Coût euro
Plantation : 500 fruitiers 100 gmélina	600 arbres achat, trouaison	860.000	1307
Entretien	achat des sachets d'entretien des plants	420.000	638
Arrosage	retenue d'eau, charrettes de transport	400.000	608
Gestion des risques	grilles de protection des arbres	1.400.000	2128
	déblocage des alentours (incendie)		
Pédagogie	formation des membres de l'équipe de pilotage qui formeront les villageois et formaliseront le suivi (coopérative) Alimentation, vente du surplus des	375.000	
Amélioration des conditions de vie	fruits, conservation par séchage solaire construction ultérieure du séchoir solaire type Bolivia Inti		
		3 .455 000	4681
Ouattara Samba Secrétaire ABAES, directeur d'école coordonateur sambauattara2@gmail.com			
Nama Aminata Agent Eaux et Forêts Instructeur			
Kaboré Lassane Pharmacien épidémiologiste Président ABAES			

EDC37 Eliane Chevilley Présidente edc37350@yahoo.fr coordination France 02 47 92 09 68 Association reconnue d'utilité générale, les dons sont défiscalisés N'hésitez pas à appeler pour tout renseignement sur nos activités

Au 25 Décembre 2015, 200 arbres sont parrainés Les plantations auront lieu en juillet, saison des pluies La retenue d'eau est en construction dès à présent !

numéros utiles

SERVICES DE SANTE
ET SECURITE
SAMU 15
POMPIERS 18 pour le téléphone fixe
112 pour le téléphone portable
GENDARMERIE 17

HOPITAUX
Loches
02 47 91 33 33
Tours (Clocheville-Trousseau)
02 47 47 47 47
Châtellerault (Camille Guerin)
05 49 02 90 90
Centre Antipoison
02 42 48 21 21

Mairie de La Guerche
37350 LA GUERCHE
Tel / Fax : 02 47 94 92 76
mairielaguerche37@orange.fr

Ouverture du secrétariat au public :
du lundi au jeudi de 13 h 30 à 17 h 30
et le vendredi de 8 h 30 à midi



Le matin des étrennes

*Ah ! quel beau matin que ce matin des étrennes !
Chacun, pendant la nuit, avait rêvé des siennes
Dans quelque songe étrange où l'on voyait joujoux,
Bonbons habillés d'or, étincelants bijoux,
Tourbillonner, danser une danse sonore,
Puis fuir sous les rideaux, puis reparaître encore !*

*On s'éveillait matin, on se levait joyeux,
La lèvre affriandée, en se frottant les yeux...
On allait, les cheveux emmêlés sur la tête,
Les yeux tout rayonnants, comme aux grands jours de fête,
Et les petits pieds nus effleurant le plancher,
Aux portes des parents, tout doucement toucher...
On entrait !... Puis alors, les souhaits... en chemise,
Les baisers répétés, et la gaîté permise !*

A. Rimbaud